



## Visas et droits des étrangers

Par **brunola**, le **16/05/2009** à **02:40**

Bonjour, ma fiancée est Ivoirienne, je souhaite savoir sous quelles conditions elle peut me rejoindre en France (carte de séjour, droits et assurances sociales, visas) pour y vivre à mes côtés? Merci

Par **anais16**, le **17/05/2009** à **16:35**

Bonjour,

j'imagine que vous êtes français. Vous êtes fiancé, mais allez-vous vous marier en France ou dans son pays d'origine? en effet, les démarches ne seront pas les mêmes.

Si votre fiancée veut venir en France, cela doit forcément se faire avec un visa. Si vous êtes déjà mariés au moment de la demande de visa, elle pourra alors demander un visa long séjour "conjoint de français", dont l'obtention est relativement simplifiée.

Si vous demandez un visa alors que vous n'êtes pas mariés, alors cela va être très difficile et le visa pourra lui être refusé. En effet, elle ne pourra prétendre qu'à un visa court séjour (touristique) de trois mois maximum, et la délivrance de ce type de visa est laissée à l'appréciation discrétionnaire de l'administration. En aucun cas il ne faudra alors mentionner que votre intention est qu'elle reste avec vous en France car un visa court séjour suppose uniquement une visite en France.

Vous devrez alors fournir une attestation d'accueil, justifier de vos moyens d'existence, fournir des garanties de rapatriement et une assurance médicale en France.

Une fois en France, si elle a un visa long séjour "conjoint de français", et seulement ce type de visa (permet l'établissement en France), elle pourra demander un titre de séjour de conjoint de français, d'un an renouvelable.

Si par contre elle arrive en France avec un visa touristique, vous devrez vous marier dans ce petit laps de temps. Pour qu'elle puisse demander un titre de séjour "conjoint de français", vous devrez prouver une vie commune effective de six mois après le mariage (exigence dûe au fait qu'elle n'a pas de visa long séjour, et qui suppose qu'elle soit plusieurs mois sans papiers).

Réfléchissez bien à vos options et préparez vous à surmonter des obstacles et à ce que tout cela prenne du temps.